



Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°2

Réunion du 8 septembre 2023

Animateur : M. SABANI (CD)

Présent(e)s : Mme LOMON – M. FOFANA

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

GUIDE DU CLUB

GUIDE DU CLUB

Recherche

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »
de l'Annexe Financière du District saison 2023/2024 validée par le Comité Directeur le 28/06/2023 :**

AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
Engagements	
Engagement Football Educatif :	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
Engagement Libre - Futsal :	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	5,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	/
● Frais de publications	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES	
Clubs débiteurs	
● 1 ^{er} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
Modification de match	
● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement par la Commission des Compétitions le VENDREDI de 14h00 à 16h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I.)	
● Retard de transmission de FMI	9,50 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00	10,00 €
● 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match)	/
● Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 ^{er} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
● Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match) Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions	30,00 €
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1 ^{er} rencontre	/
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2 ^{ème} rencontre	100,00 €
Licences / Qualification	
● Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
● Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
● Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
● Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match	100,00 €
● Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
● Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
● Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
● Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
● Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
● Absence physique dirigeant ou éducateur (inscrit ou non inscrit sur la feuille de match)	50,00 €
● Absence dirigeant responsable sur la feuille de match dans les rencontres avec joueurs mineurs	10,00 €

Terrains	
● Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
Suspension de terrain (gymnase) ferme	
● 1 ou 2 matchs	85,00 €
● 3 matchs ou +	170,00 €
● 6 mois ou +	320,00 €
● Abandon de terrain	100,00 €
FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE	
● Réclamations, réserves (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Evocations (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
● Appels réglementaires	64,00 €
● Appels disciplinaire	125,00 €
Présence club	
● Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou récompenses)	50,00 €
● Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
● Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
● Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
● Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h avant	50,00 €
● Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
● Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
● Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €
Forfaits	
● Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
● Forfait avisé, avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du we à venir)	/
● 1 ^{er} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	30,00 €
● 2 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	60,00 €
● 3 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	90,00 €
● Forfait nombre minimum non atteint (8 en foot à 11, 3 en futsal) avant la rencontre, article 23,1 du R.S.G. 92	30,00 €
● Forfait nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie, article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
● Forfait général	180,00 €
● forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
Forfait	
Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)	
● Phase Elimatoire	25,00 €
● 1/8 de Finale	40,00 €
● 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
● Finale	300,00 €
DISCIPLINES	
Ouverture du dossier disciplinaire	
● Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
● Par avertissement	8,00 €
● Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs	à partir de 300,00 €
● Fumigènes	à partir de 500,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (FEUILLE DE PLATEAU)

● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement le VENDREDI de 14h00 à 17h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
● 1* demande pour non-envoi feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
● Non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif après la 1 ^{ère} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème mercredi suivant le plateau)	30,00 € par CLUB
● Joueur non licencié	100,00 €
● Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS

Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	30,00 €
Absence de rapports	5,00 €
● Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS

Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00 €
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
Absence de rapports	
● Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00 €

INDEMNITÉS

1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :

● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €

À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation

● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	31,50 €
● Pour les matchs de U16	26,50 €
● Pour les matchs de U14	21,50 €

2. Arbitres officiant en Futsal :

● Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	48,50 €
● À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes)	16,50 €

3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :

● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €

La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)

À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation

● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	16,50 €
● Pour les matchs de U16 - U14	16,50 €

4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :

● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	49,00 €
---	---------

5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :

À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire

● Contrôle des terrains	50,00 €
● Contrôle de l'éclairage terrain	95,00 €
● Contrôle du gymnase	40,00 €
● Contrôle de l'éclairage gymnase	70,00 €

Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

<u>N°dossier</u>	<u>Date mail</u>	<u>N° club</u>	<u>Club</u>	<u>Demande</u>	<u>Retour de la CCCD</u>
SEMAINE du 02/09/2023 au 08/09/2023					
Dossier N°37	03/09/2023	500005	CLICHY S/SEINE	Le club nous confirme d'une erreur concernant le coup d'envoi de leur équipe SENIORS D1 : le samedi à 19h00 au stade Nelson Paillou	La 3CD prend note et procède à la modification.
Dossier N°38	04/09/2023	509795	BOURG LA REINE	Désengagement de leur équipe 2 en U14 D5.	La 3CD Prend note.
Dossier N°39	05/09/2023	512078	MALAKOFF USM	Désengagement de leur équipe 12 en ANCIENS D5.	La 3CD Prend note.
Dossier N°40	05/09/2023	511880	VILLE D'AVRAY	Demande de dérogation pour que les équipes ci-dessous puissent disputer leurs rencontres au stade municipal à Ville d'Avray. - Seniors D2 et Seniors D4 - U14 D5 - U18 D3 - U16 D3	La 3CD transmet le dossier à la commission des terrains pour AVIS avant la date du prochain Comité Directeur, le mercredi 13 septembre 2023.
Dossier N°41	06/09/2023	500744	SURESNES JS	Demande d'ajout d'une équipe en SENIORS FEMININES à 11. - Equipe 1 à 17h00 terrain n°2 au stade Maurice Hubert	Accord de la 3CD.
Dossier N°42	06/09/2023	500051	ACBB	Désengagement de leur équipe en Futsal D1.	La 3CD prend note du désengagement de votre équipe en FUTSAL D1. Annulation de l'engagement après parution des calendriers Amende de 100€ (voir Annexe Financière n°2).
Dossier N°43	07/09/2023	500561	NANTERRE ES	Souhaite engager une équipe supplémentaire en U16.	Accord de la 3CD et rajoute votre équipe 5 en U16 D5 poule D.
Dossier N°44	07/09/2023	500051	ACBB	Désengagement de leur équipe 5 en U16 D5.	La 3CD prend note du désengagement de votre équipe 5 en U16 D5 poule D. Annulation de l'engagement après parution des calendriers Amende de 100€ (voir Annexe Financière n°2).

Dossier N°45	07/09/2023	500596	COLOMBIENNES	Souhaite engager : - une équipe en U15F à 8 - une 2ème équipe en U14 D5 - une 2ème équipe en U16 D5 - confirme leur équipe 3 en U18 D4	La 3CD vous demande bien vouloir remplir le fichier Engagement D92 uniquement pour l'équipe U15F à 8. Accord de la 3CD. Intègre votre 2ème équipe en U14 D5. Intègre votre 2ème équipe en U16 D5 poule D.
Dossier N°46	08/09/2023	590400	METRO TRANSPORTS US	Désengagement de l'équipe U16 D5. Engagement d'une équipe U18.	La 3CD prend note du désengagement de votre équipe 1 en U16 D5 poule D. Annulation de l'engagement après parution des calendriers Amende de 100€ (voir Annexe Financière n°2) Accord de la 3CD et intègre votre équipe en U18 D4 poule A.
Dossier N°47	08/09/2023	519111	FONTENAY AUX ROSES	Désengagement de l'équipe U18 D4. Engagement d'une équipe U18 Féminines.	La 3CD prend note du désengagement de votre équipe 1 en U18 D4 poule A. Annulation de l'engagement après parution des calendriers Amende de 100€ (voir Annexe Financière n°2) De plus, la 3CD prend note de votre engagement en U18 Féminines.

OBLIGATIONS DES CLUBS

La commission des compétitions informe les clubs ci-dessous qu'ils ne sont pas en conformité avec l'annexe 15 du R.S.G., « *Frais arbitrage* », article 6 « *Obligations des clubs et non-paiement* » (voir ci-dessous), merci de bien vouloir régulariser votre situation **avant le vendredi 15 septembre 2023.**

« Article 6 : *Obligation des clubs et non-paiement*

Tous les clubs ont obligation de fournir, avant le 15 septembre 2023, les coordonnées bancaires, par un R.I.B., pour que le service « comptable » du District puisse envoyer les prélèvements. »

- 545568 : PORTUGAL NOUVEAU
- 550647 : BAGNEUX FUTSAL
- 552274 : LES PETITS PAINS
- 542451 : AMICALE MBOA
- 548716 : ARCOP NANTERRE
- 610501 : HOPITAL RAYMOND POINCARE
- 611416 : CAFE AVEYRONNAIS
- 848536 : SUPPORTERS DE NICE
- 837426 : SUPPORTERS DE L'A.S. ST ETIENNE
- 613040 : SANOFI

ENGAGEMENTS DISTRICT 92 UNIQUEMENT

ENGAGEMENTS - District 92

FUTSAL U17			FUTSAL U15		
560548	FC ASNIERES FUTSAL	Equipe 1	560548	FC ASNIERES FUTSAL	Equipe 1
580667	FUTSAL CLICHY PAULISTA	Equipe 1	590683	PUTEAUX FUTSAL	Equipe 1
554456	GENNEVILLIERS SOCCER	Equipe 1	581476	AS FUTSAL CHAVILLE 92	Equipe 1
500706	ISSY LES MOULINEAUX F.C	Equipe 1	580667	FUTSAL CLICHY PAULISTA	Equipe 1
			560134	UNION SEVRIENNE DE FUTSAL	Equipe 1
			554456	GENNEVILLIERS SOCCER	Equipe 1
			500706	ISSY LES MOULINEAUX F.C	Equipe 1
			551002	A. FUTSAL COURBEVOIE	Equipe 1
			582012	VECTEUR SPORT MANTES-LIMAY	Equipe 1

FUTSAL U13			FUTSAL U10-U11		
582618	JABC FUTSAL ACADEMY	Equipe 1	560548	FC ASNIERES FUTSAL	Equipe 1
560548	FC ASNIERES FUTSAL	Equipe 1	590683	Puteaux Futsal	Equipe 1
580667	FUTSAL CLICHY PAULISTA	Equipe 1	581476	AS FUTSAL CHAVILLE 92	Equipe 1
560134	UNION SEVRIENNE DE FUTSAL	Equipe 1	580667	FUTSAL CLICHY PAULISTA	Equipe 1
554456	GENNEVILLIERS SOCCER	Equipe 1	580667	FUTSAL CLICHY PAULISTA	Equipe 2
500706	ISSY LES MOULINEAUX F.C	Equipe 1	560134	UNION SEVRIENNE DE FUTSAL	Equipe 1
551002	A. FUTSAL COURBEVOIE	Equipe 1	554456	GENNEVILLIERS SOCCER	Equipe 1
582012	VECTEUR SPORT MANTES-LIMAY	Equipe 1	500051	ACBB	Equipe 1
			500706	ISSY LES MOULINEAUX F.C	Equipe 1
			551002	A. FUTSAL COURBEVOIE	Equipe 1

FUTSAL U8-U9		
560548	FC ASNIERES FUTSAL	Equipe 1
581476	AS FUTSAL CHAVILLE 92	Equipe 1
580667	FUTSAL CLICHY PAULISTA	Equipe 1
580667	FUTSAL CLICHY PAULISTA	Equipe 2
560134	UNION SEVRIENNE DE FUTSAL	Equipe 1
554456	GENNEVILLIERS SOCCER	Equipe 1
500051	ACBB	Equipe 1
500706	ISSY LES MOULINEAUX F.C	Equipe 1

FUTSAL U6-U7		
560548	FC ASNIERES FUTSAL	Equipe 1
580667	FUTSAL CLICHY PAULISTA	Equipe 1
560134	UNION SEVRIENNE DE FUTSAL	Equipe 1
500051	ACBB	Equipe 1
500706	ISSY LES MOULINEAUX F.C	Equipe 1

FEMININES SENIORS LOISIRS à 8		
542440	RUEIL MALMAISON FC	Equipe 3

FEMININES U18F à 8		
553138	CSM CLAMART	Equipe 1
509795	FC BOURG LA REINE	Equipe 1
550679	MONTROUGE FC 92	Equipe 1
509738	VOLTAIRE CHATENAY	Equipe 1
500009	GARENNE COLOMBES	Equipe 1
519111	FONTENAY AUX ROSES	Equipe 1

FEMININES U15F à 8		
549265	CHAVILLE FC	Equipe 1
553138	CSM CLAMART	Equipe 1
550679	MONTROUGE FC 92	Equipe 1
500692	MEUDON AS	Equipe 1
509738	VOLTAIRE CHATENAY	Equipe 1
512078	MALAKOFF USM	Equipe 1
523265	GENNEVILLIERS CSM	Equipe 1

ANCIENS +45 ans		
564045	ANTONY FOOT EVOLUTION	Equipe 3
528217	A. S. ARARAT ISSY	Equipe 2
527758	SEVRES F.C. 92	Equipe 2
500622	ST CLOUD F.C.	Equipe 2
516516	PITRAY OLIER	Equipe 3
509795	BOURG LA REINE F.C.	Equipe 3
550679	MONTROUGE FC 92	Equipe 1
542440	RUEIL MALMAISON FC	Equipe 2
590420	US METRO PARIS SUD	Equipe 1
500706	ISSY LES MOULINEAUX F.C	Equipe 4

POULES 2023-2024

La commission des compétitions vous rappelle que vous avez jusqu'au 10 septembre 2023 pour ajouter ou retirer des engagements.

Ci-dessous les groupes : Anciens D5 et U14 D5 (**Engagements supplémentaires**)

SAISON 2023-2024	
Anciens D5	
Club	
1	Metro Paris Sud 11
2	Abeille Rueil 11
3	Neuilly Olympique 13
4	Foot United
5	Boulogne Billancourt AC 12
6	Vanves Stade 12
7	Issy les Moulineaux FC 13
8	Cheminots Ouest 13
9	Meudon FC 12
10	Clamart Foot CSM 13
	Malakoff USM 12
11	Fontenay aux Roses 12
12	Courbevoie Sports 13
13	Chatillonnais SCM 13

SAISON 2023-2024	
U 14 D5	
POULE	
1	Suresnes JS 2
2	Chatillonnais SCM
3	Saint Cloud FC 2
4	Issy les Moulineaux FC 3
5	Courbevoie Sports 2
	Bourg la Reine FC 2
6	Gennevilliers CSM 2
7	Cheminots de l'Ouest
8	Cheminots de l'Ouest 2
9	Puteaux CSM 2
10	Neuilly Olympique 2
11	Garches Vaucresson
12	Rueil Malmaison FC 4
13	Stade Français 2
14	Antony Foot Evolution 3
15	Antony Foot Evolution 4
16	Plessis Robinson FC 3
17	Plessis Robinson FC 4
18	Clichy sur Seine 4
19	Clichy sur Seine 5
20	Clichy sur Seine 6
21	Garenne Colombes AF 2
22	Garenne Colombes AF 3
23	Asnieres FC 3
24	Asnieres FC 4
25	Nanterre ES 3
26	Nanterre ES 4
27	Villeneuve la Garenne 2
28	Villeneuve la Garenne 3
29	Meudon AS 3
30	Issy les Moulineaux FC 4
31	Suresnes JS 3
32	Vanves Stade 2
33	Vanves Stade 3
34	Voltaire Chatenay 2
35	Voltaire Chatenay 3
36	Ville d'Avray US 1

37	Ville d'Avray US 2
38	Malakoff USM
39	Malakoff USM 2
40	Fontenay aux Roses
41	Fontenay aux Roses 2
42	Levallois SC
43	Colombes LSO
44	Academie Club Asnieres (92)
45	Jeunes d'Antony
46	Nanterre AJSC 2
47	Chaville FC 2
48	Colombienne Foot 3
49	Colombienne Foot 4
50	Courbevoie Sports 3
51	Clamart Foot CSM 2
52	Clamart Foot CSM 3
53	Metro Transports Paris US
54	Boulogne Billancourt AC 5
55	Boulogne Billancourt AC 6
56	Boulogne Billancourt AC 7
57	Sevres FC 92 2
58	Sceaux FC
59	Bagneux COM 3
60	St Cloud FC 3

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.